

VOYAGE SCOLAIRE 2026

Nous vous informons qu'une aide peut vous être allouée pour le financement des :

- * Classes vertes
- * Classe de neige
- * Voyages pédagogiques (dans le cadre scolaire et pendant la période scolaire)
- * Voyages linguistiques (dans le cadre scolaire et pendant la période scolaire)

de vos enfants en âge scolaire, (jusqu'à 25 ans) tant qu'ils n'ont pas de CDI et à charge des parents sur la déclaration d'impôt (1/2 part ou versement d'une pension alimentaire).

Cette subvention annuelle d'un montant de 100 euros maximum ne serait être supérieure à 50 % des dépenses prises en charge par la famille.

Ex : Coût du voyage : 200 euros	Subvention : 100 euros
Coût du voyage : 250 euros	Subvention : 100 euros

Cette subvention sera remboursée à l'actif par chèque bancaire